

Compte-rendu de la commission permanente du Conseil Départemental Du 19 septembre 2022

Finances – Budget

22-252 Amendes relatives à la circulation routière – répartition du produit

La commune de Vauresson est dotée de la totalité du produit issu des amendes de police, soit 46 233 € : **Pour à l'unanimité**

Anciens Combattants

22-253 Subventions de fonctionnement – protection du patrimoine immatériel – 2022

Soutien de sept associations d'anciens combattants et de résistants, qui ont pour principal objectif d'entretenir et de faire vivre la mémoire de la France combattante : **Pour à l'unanimité**

Désignations

22-254 Désignation – commission annuelle liste jurés cour d'assises

Désignation les cinq conseillers départementaux qui siègeront cette année à la commission de désignation des jurés de cour d'assises : **Pour à l'unanimité**

Personnel

22-206 Professionnels de santé – prise en charge de la cotisation ordinale annuelle

Pour inciter les professionnels de santé à se verser leur cotisation ordinale (seuls 52% le sont actuellement) et être plus attractif pour le recrutement de nouveaux personnels, le département prendra en charge la cotisation ordinale annuelle pour 125 infirmiers, 36 médecins et 20 sage-femmes : **Pour à l'unanimité**

22-208 Syndicat mixte de CHATENAY-MALABRY – mise à disposition de personnel et de moyens –
avenant : **Pour à l'unanimité**

22-207 Personnel – mise à disposition d'un agent départemental – Présidence de la République
Affaires sociales – Solidarités : **Pour à l'unanimité**

22-235 Assistants familiaux – mesures de revalorisation salariale

Le nombre d'assistants familiaux employés par le Département est en baisse depuis plusieurs années : ils étaient 465 fin 2015, et ne sont plus que 329 aujourd'hui. Cette baisse tendancielle a pour conséquence de réduire le nombre d'enfants accueillis chez les assistants familiaux. Ainsi, si 838 enfants ont été accueillis en 2015, seuls 631 l'ont été en 2020 et 449 en 2021, soit une diminution de presque 50 % de nos capacités d'accueil en famille en 6 ans. Ces départs s'expliquent principalement par la pyramide des âges des assistants familiaux : 70 % sont aujourd'hui âgés de plus de 50 ans, et 30 % de plus de 60 ans. En outre, dans un contexte de concurrence accrue entre employeurs, d'autres départements leur proposent parfois des conditions de travail plus attractives.

Pour fidéliser leurs assistants familiaux, une majorité de départements ont mis en place un complément de rémunération, sous la forme d'une « prime d'ancienneté mensuelle ». Il est proposé d'adopter ce même levier de fidélisation, en octroyant un **complément mensuel de rémunération, dont le montant augmente en fonction de l'ancienneté de l'assistant familial**. Pour valoriser le métier et inciter les assistants familiaux à se former et obtenir le diplôme d'État d'assistant familial (DEAF), il est proposé d'**octroyer un complément mensuel de rémunération aux assistants familiaux salariés du Département ayant obtenu ce diplôme** : **Pour à l'unanimité**

Solidarités

22-245. - Orphelins des Hauts-de-Seine – allocation d'éducation – 2022

Une allocation d'éducation au bénéfice de ces 5 jeunes, en qualité d'« orphelins du Département des Hauts-de-Seine », pour un montant total de 25 000 € : **Pour à l'unanimité**

Attractivité du territoire

22-244 SPLIE 78/92 – Modifications statutaires et capitalistiques – rectification

Modification du nombre d'actions cédées : **Pour à l'unanimité**

Transports

22-195 T10 – acquisition d'entreprises – Hauts-de-Bièvre Habitat

Il s'agit, d'une part, d'entreprises en nature de voirie (trottoirs) – ces entreprises constituant des dépendances de voirie, leur cession au Département relève d'un transfert de charges, qui peut se réaliser au prix global de 1 € symbolique. Par ailleurs, sont également concernées des entreprises en nature de pelouse ou d'espaces verts – 70 200 € : **Pour à l'unanimité**

22-228 T10 Croix-de-Berny (ANTONY) / Place Du Garde (CLAMART) - Convention de financement (REA 5) : **Pour à l'unanimité**

22-229 Protocole transactionnel – indemnisation préjudice infiltrations parking – travaux T1 – ASNIÈRES-SUR-SEINE : **Pour à l'unanimité**

Patrimoine non scolaire

22-140 Protocole d'accord transactionnel – Association Léonard De Vinci : Abstention du groupe écologiste et socialiste, à cause de l'absence de transparence soulevée par la Cour des comptes : [Documents | Cour des comptes \(ccomptes.fr\) https://www.ccomptes.fr/fr/documents/\[11602](https://www.ccomptes.fr/fr/documents/[11602)

22-202 Cession – parcelle r n° 271 – PUTEAUX : **Pour à l'unanimité**

22-201 Cession parcelle – 29 rue Blanchard – BAGNEUX : **Pour à l'unanimité**

22-200 Parc Pierre Lagravère – Cessions et acquisitions – COLOMBES

Le Département et la ville de Colombes sont propriétaires de plusieurs parcelles du parc Pierre Lagravère à Colombes. Cependant, les parcelles dont ils sont propriétaires ne correspondent pas précisément aux périmètres fonciers de l'exercice de leurs compétences. Aussi, la Ville et le Département souhaitent procéder à des régularisations foncières afin que chacun soit propriétaire des espaces qu'ils occupent respectivement : **Pour à l'unanimité**

22-184 Convention – Relais d'assistance maternelle et parentale – SCEAUX

Depuis 2011, le service de Protection Maternelle et Infantile (PMI) situé sur la commune de Sceaux a fermé à la demande de la municipalité qui avait besoin de récupérer des locaux. Les familles scéennes sont donc orientées vers les PMI de Bourg-la-Reine (la plus proche dans l'alignement du Parc de Sceaux), de Chatenay-Malabry, de Fontenay-aux-Roses et d'Antony. Or, il a été constaté que **ces familles se rendaient peu dans les locaux de la PMI de la Ville d'Antony (moins de 1 %)**. De plus, la prise en charge dans les locaux de la PMI de Bourg-la-Reine ne peut pas répondre à l'ensemble des besoins scéens, au vu des trop nombreuses consultations pour les habitants de ce territoire. **En 2021, dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux de la ville de Sceaux, la consultation de la population a souligné la nécessité d'une offre de service de PMI de proximité.** La Ville a souhaité qu'elle soit située à proximité du quartier des Blagis, ou en centre-ville. En janvier 2022, la Ville a donc proposé au Département que le service des solidarités territoriales 13 (SST13) intervienne au sein des locaux, situés square Blanche le Chevallier au 3, rue Michel Charaire, qui accueillent également le Relais d'Assistantes Maternelles et Parentales (RAMP) de Sceaux. Ce local est situé à proximité immédiate du centre-ville et reste accessible facilement depuis le quartier des Blagis. A cette fin, le SST développera une offre de service de PMI « hors les murs », à titre d'expérimentation sur la Commune, qui sera formalisée par le biais d'une convention. Cette intervention, d'un an minimum, rendra possible l'évaluation du besoin réel des usagers. Par ailleurs, le déménagement du SST13 à la Croix de Berny, prévu à l'été 2023, rapprochera les équipes du SST de la Ville de Sceaux : **Pour à l'unanimité, pour ce retour à une PMI plus à proximité des habitants**

22-188 Surveillance parcs départementaux – concours brigade équestre : **Pour à l'unanimité**

22-182 Mise en réforme de biens divers départementaux : **Pour à l'unanimité**

Infrastructures routières et navigables

22-190 BOIS-COLOMBES – Requalification des rues Victor Hugo et du général Leclerc – subvention : **Pour à l'unanimité**

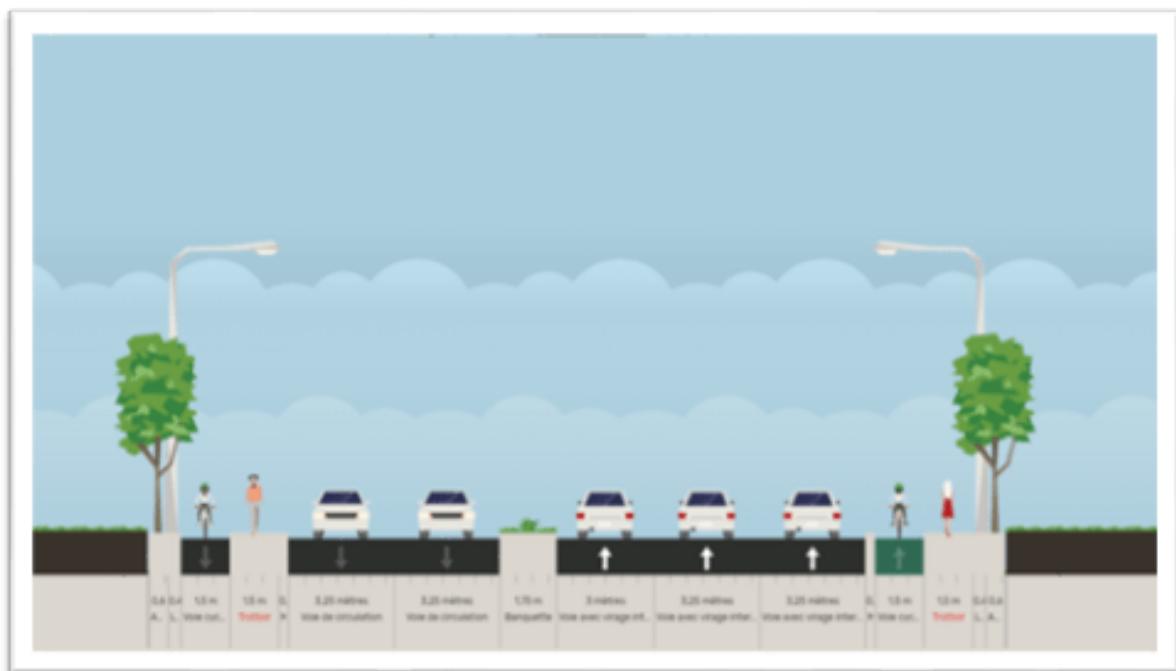
22-248 Voirie – RD 989 ISSY-LES-MOULINEAUX – Acquisition, cession, indemnisation : **Pour à l'unanimité**

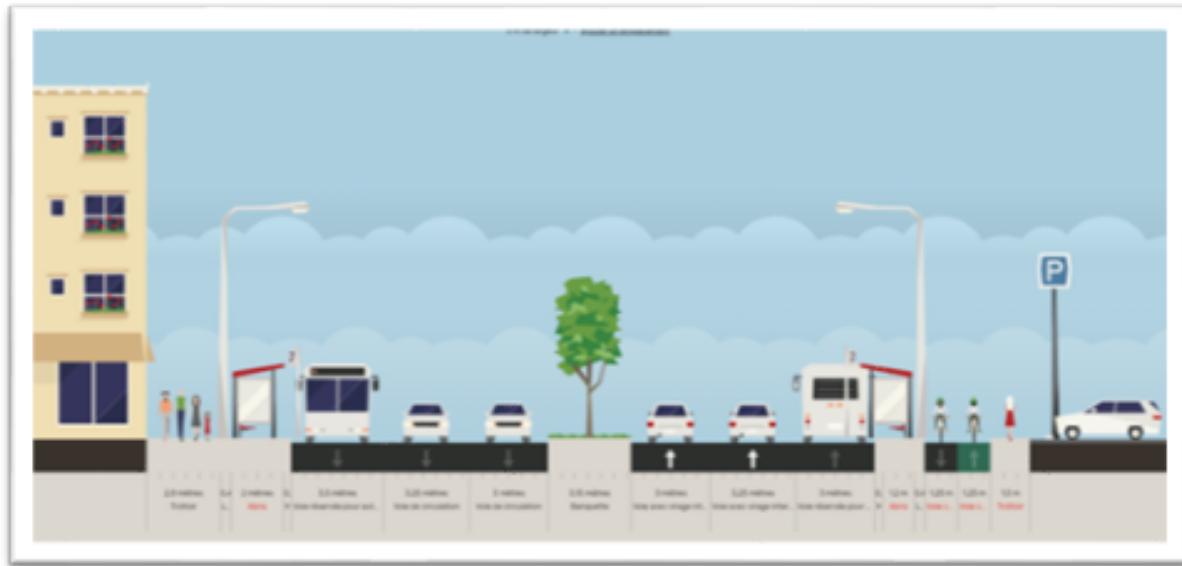
22-192 Voirie – RD 910 CHAVILLE – Acquisitions : **Pour à l'unanimité**

22-193 Voirie – plan route de demain – rd 914 NANTERRE – convention région Île-de-France : Pour à l'unanimité

22-224 RD 19 – GENNEVILLIERS / ASNIÈRES-SUR-SEINE – Convention de financement – État
Le projet consiste en la création de **900 m de pistes cyclables** permettant une continuité entre les aménagements existants au niveau du port et du pôle gare des Courtilles.

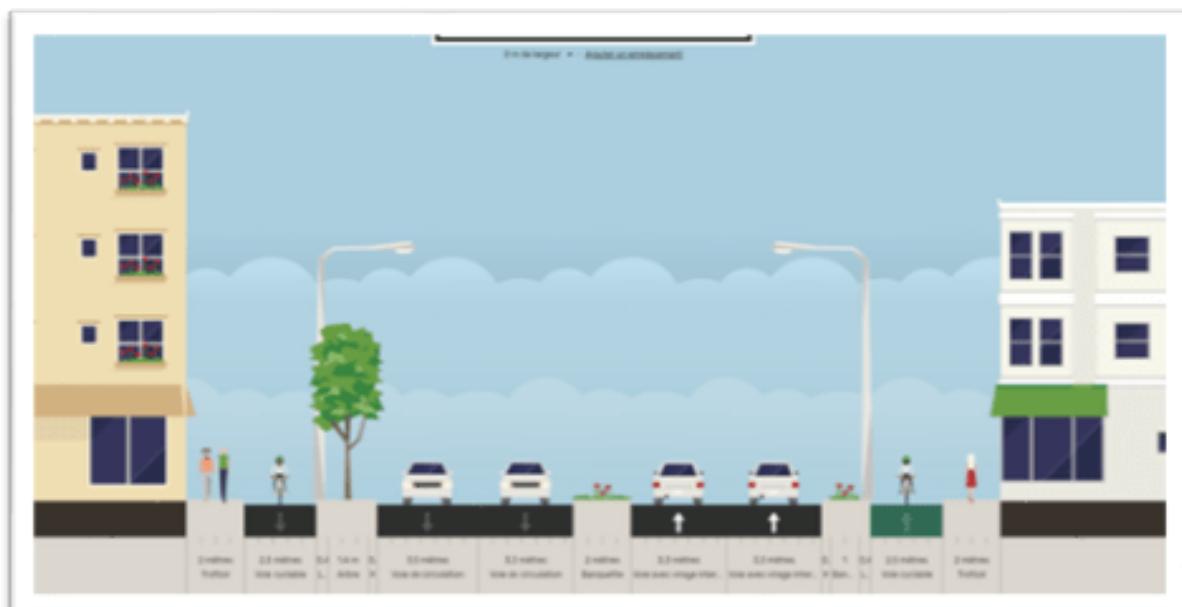
Via le 5ème appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » dans le cadre du plan France Relance a été accordé une subvention de **439 274 euros** : Pour à l'unanimité





22-222 Aménagements cyclables – rd 911 à GENNEVILLIERS – Convention de financement avec l'Etat
 L'opération de requalification de voirie de l'avenue Marcel Paul poursuit plusieurs objectifs :

- la requalification entre limites de propriété, intégrant la création d'un giratoire pour fluidifier les trafics ;
- le renforcement du maillage cyclable au sein du Département ;
- la mise aux normes d'accessibilité pour les piétons et cyclistes ;
- la mise en œuvre des techniques d'infiltration des eaux pluviales aux abords du futur giratoire ;
- L'amélioration du cadre de vie des Altoséquanais, en développant la végétation.





Les caractéristiques de l'aménagement cyclable sont présentées ci-dessous :

- Longueur : 1400 m,
- Trafic routier : 20 000 à 25 000 véhicules / jour
- Type d'aménagement cyclable : Pistes cyclables unidirectionnelles bilatérales ;
- Largeur des aménagements cyclables : 2,20 m (sur 1 000 ml), 2,50 m (sur 200 mètres) et 1,50 m (sur 180 mètres)

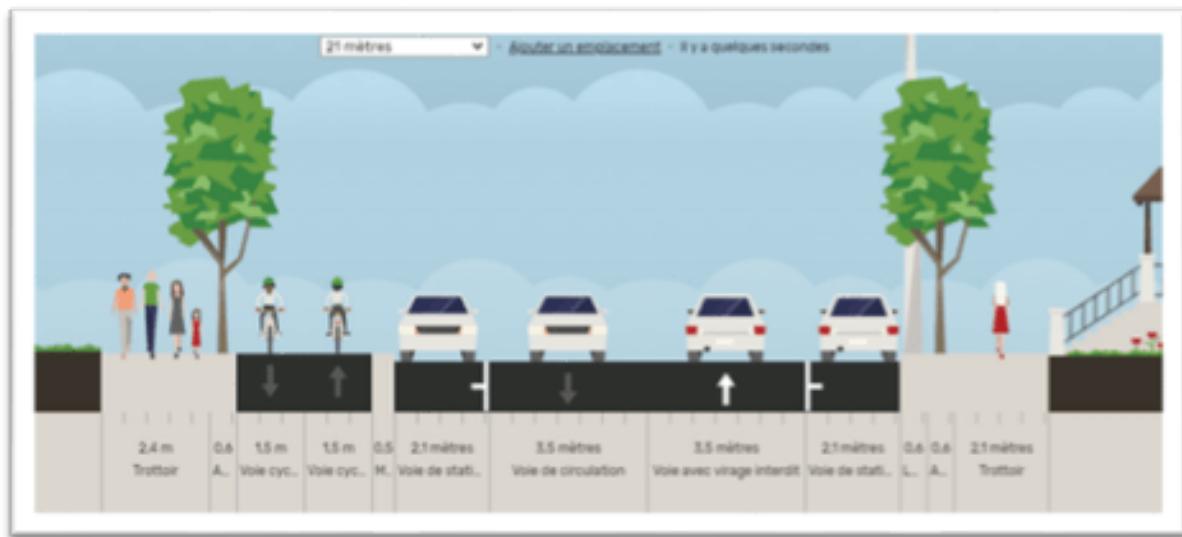
La nature des revêtements a été pensée : **pistes cyclables en enrobé beige 0/6, contrastées avec le reste des surfaces : voiries en noir et trottoirs en rouge.** La subvention est de **775 907 euros : Pour à l'unanimité**

22-223 : Aménagements cyclables – RD 907 à GARCHES et MARNES-LA-COQUETTE – Convention de financement avec l'État

L'opération de requalification de voirie du boulevard Raymond Poincaré poursuit les objectifs

- le renforcement d'un itinéraire cyclable structurant au sein du Département ;
- la reprise de la structure de voirie et des revêtements de surface qui montrent des signes d'usure ;
- la mise aux normes d'accessibilité des cheminements piétonniers ;
- l'amélioration du cadre de vie par la mise en valeur des arbres d'alignement.

Pour ce projet, le Département a candidaté au 5ème appel à projets « Fonds mobilités actives – Aménagements cyclables » permis par le plan France Relance. Dans ce cadre, l'Etat a décidé d'accorder une subvention de **580 490 euros courants** au projet : **Pour à l'unanimité**



22-183 Protocole transactionnel – rd 914 boulevard de la défense – société de la Tour Eiffel

Le Département mène actuellement une opération de requalification routière (mettre la RD 914 boulevard de La Défense à double sens, du Pont Arago au boulevard Patrick Devedjian (ex- boulevard Circulaire de La Défense)) : ces travaux jouxtent le site d'activité nommé « Delta » de la société de la Tour Eiffel et nécessitent deux actes particuliers.



Protocole transactionnel : renforcer une rampe de sortie. Ces travaux seront réalisés par la société de la Tour Eiffel et indemnisés par le Département des Hauts-de-Seine au coût réel des travaux exécutés, dans la limite de **600 000 €**.

Acquisition d'une emprise de 43 m² : le Département a proposé à la société de la Tour Eiffel l'acquisition de cette emprise au prix de 1 €, par une proposition d'offre amiable présentée le 2 juin 2022. La société de la Tour Eiffel a accepté l'offre du Département le 12 juillet 2022 par retour de courriel. Les frais d'acquisition, à la charge du Département, sont estimés à environ **1 957 €**.

Pour à l'unanimité

Commande publique

Compte-rendu des marchés et avenants – avril-mai 2022

Parmi les montants engagés :

- Prestations promotions Tour de France (Amaury Sport) : 833 334 €

- Contrat loge coupe du monde de rugby 2023 : 290 000 €
- Restructuration Pôle Léonard de Vinci : un peu plus de 500 000 €

Donné acte

Culture

22-251 Subventions- schéma départemental des enseignements artistiques – 2022-2025

Attribution des subventions au titre de l'année 2022, dans le cadre du schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025, approuvé à l'unanimité par délibération du 18 février 2022 (rapport n° 22.22) :

PACT - Direction de la culture
Annexe A à la délibération 1

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions aux structures « Pôle thématique et Pôle territorial »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
Commune de Colombes	Conservatoire à rayonnement communal de Colombes	25 000 €	Pôle Territorial
Commune de Nanterre	Conservatoire à rayonnement départemental de Nanterre	25 000 €	Pôle Territorial
Commune de Gennevilliers	Conservatoire à rayonnement départemental Edgar Varèse	10 000 €	Pôle Thématique musiques du monde
SARL CEMC	Clamart	15 000 €	Pôle Thématique numérique
Association MESH	Montmorency	12 000 €	Pôle Thématique handicap
TOTAL GENERAL		87 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe B à la délibération 1

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest « Pôle thématique et Pôle territorial »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT Grand Paris Seine Ouest GPSO	Etablissement public territorial GPSO	15 000 €	Pôle territorial
	Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt	15 000 €	Pôle Thématique Production et diffusion de spectacles
TOTAL GENERAL		30 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe C à la délibération 1

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris « Pôle thématique et Pôle territorial »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT VSGP	Etablissement Public Territorial VSGP	15 000 €	Pôle territorial
	Conservatoire de musique de Châtenay-Malabry	3 000 €	Pôle Thématique handicap
	Maison de la musique et de la danse de Bagneux	15 000 €	Pôle thématique Education artistique et culturelle
	Conservatoire à rayonnement départemental Henri Dutilleux	15 000 €	Pôle thématique pluridisciplinarité
TOTAL GENERAL		48 000 €	

1) Attribution des aides à la structuration aux établissements labellisés pour un montant total de 250 000 € pour 11 établissements labellisés.

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
Association	Le plus petit cirque du monde - Bagneux	20 000 €	Structuration Axe 1
Conservatoire	Bois-Colombes	20 000 €	Structuration Axe 1
Commune de Bois-Colombes	Centres culturels Schiffers et Duflos - Bois Colombes	15 000 €	Structuration Axe 2
Commune de Colombes	Conservatoire Charles Aznavour	15 000 €	Structuration Axe 1
Association La Cave à Théâtre	La Cave à Théâtre - Colombes	15 000 €	Structuration Axe 1
Commune de Garches	Conservatoire à rayonnement communal	20 000 €	Structuration Axe 2
Commune de Gennevilliers	Conservatoire à rayonnement départemental Edgar Varèse	50 000 €	Structuration Axe 2
Commune de Nanterre	Conservatoire à rayonnement départemental	50 000 €	Structuration Axe 1
Association	Musique et compagnie - Nanterre	15 000 €	Structuration Axe 2
Association	Les Noctambules - Nanterre	15 000 €	Structuration Axe 1
Commune de Suresnes	Conservatoire Georges Sourdet	15 000 €	Structuration Axe 1
TOTAL GENERAL		250 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe B à la délibération 2

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest « Aide à la structuration »

Bénéficiaire	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT GPSO	Conservatoire à rayonnement départemental Issy-Vannes	45 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt	50 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré de Meudon	30 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement communal Sèvres	35 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement départemental Ville d'Avray- Chaville	45 000 €	Structuration Axe 2
TOTAL GENERAL		205 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe C à la délibération 2

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris « Aide à la structuration »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT VSGP	Conservatoire à rayonnement intercommunal Darius Milhaud - Antony	10 000 €	Structuration Axe 1
	Maison de la musique et de la danse de Bagneux	35 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement départemental Bourg-la-Reine-Sceaux	30 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire de musique de Châtenay	40 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement intercommunal Châtillon	20 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement départemental Henri Dutilleux de Clamart	30 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire à rayonnement intercommunal Fontenay-aux-Roses	20 000 €	Structuration Axe 2
	Conservatoire de Malakoff	20 000 €	Structuration Axe 1
TOTAL GENERAL		205 000 €	

Vote de la subvention de 20 000 euros pour le conservatoire de Fontenay-aux-Roses

PACT - Direction de la culture
Annexe A à la délibération 3

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
Subventions aux structures labellisées « Aide aux projets »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
Association Les Enfants de la comédie	Les Enfants de la comédie - Boulogne-Billancourt	10 000 €	Projet de diffusion pluridisciplinaire
Association Accords majeurs	Accords majeurs - Chaville	5 000 €	Projet de diffusion pluridisciplinaire
Association MJC de la Vallée	MJC de la Vallée - Chaville	5 000 €	Projet de nouveau dispositif pédagogique
Association La Cave à Théâtre	La Cave à Théâtre - Colombes	4 000 €	Projet de nouveau dispositif pédagogique
Commune de Gennevilliers	Conservatoire à rayonnement départemental Edgar Varèse	10 000 €	Projet résidence artistique
Commune de Issy-les-Moulineaux	Les Arcades	4 000 €	Projet de nouveau dispositif pédagogique
Commune de Nanterre	Conservatoire à rayonnement départemental	10 000 €	Projet nouveau dispositif pédagogique
Association EMAD	Neuilly-sur-Seine	5 000 €	Projet de nouveau dispositif pédagogique
Commune de Suresnes	Conservatoire Georges Soudet	7 000 €	Projet de résidence artistique
Commune de Villeneuve-la-Garenne	Ecole de musique	8 000 €	Projet nouveau dispositif pédagogique
TOTAL GENERAL		68 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe B à la délibération 3

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
Subventions à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest « Aide aux projets »

Bénéficiaire	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT GPSO	Conservatoire à rayonnement départemental Issy-Vanves	7 000 €	Projet résidence artistique
	Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt	10 000 €	Projet résidence artistique
	Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré de Meudon	3 000 €	Projet résidence artistique
	Conservatoire à rayonnement communal Sèvres	10 000 €	Projet pluridisciplinaire
TOTAL GENERAL		30 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe C à la délibération 3

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
Subventions à l'établissement public territorial Vallée Sud Grand Paris « Aide aux projets »

Bénéficiaire	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT VSGP	Etablissement Public Territorial Vallée Sud Grand Paris	10 000 €	Projet pluridisciplinaire
	Maison de la musique et de la danse de Bagneux	10 000 €	Projet résidence artistique
	Conservatoire à rayonnement départemental Bourg-la-Reine Sceaux	8 000 €	Projet pluridisciplinaire
	Conservatoire de musique de Châtenay	10 000 €	Projet résidence artistique
	Conservatoire à rayonnement départemental Henri Dutilleux de Clamart	10 000 €	Projet nouveau dispositif pédagogique
TOTAL GENERAL		48 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe A à la délibération 4

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions aux structures labellisées « Aide à l'investissement numérique »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
Association Conservatoire de Bois-Colombes	Conservatoire - Bois-Colombes	10 000 €	Investissement numérique
Commune de Bois Colombes	Centres culturels Schiffers et Duflos	10 000 €	Investissement numérique
Association MJC de la Vallée	MJC de la Vallée - Chaville	10 000 €	Investissement numérique
Association CEMC	CEMC - Clamart	10 000 €	Investissement numérique
Commune de Gennevilliers	Conservatoire à rayonnement départemental Edgar Varèse	10 000 €	Investissement numérique
Commune de Nanterre	Conservatoire à rayonnement départemental	10 000 €	Investissement numérique
Commune de Suresnes	Conservatoire Georges Sourdet	10 000 €	Investissement numérique
TOTAL GENERAL		70 000 €	

PACT - Direction de la culture
Annexe B à la délibération 4

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions à l'établissement public territorial Grand Paris Seine Ouest « Aide à l'investissement numérique »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT GPSO	Conservatoire à rayonnement régional de Boulogne-Billancourt	10 000 €	Investissement numérique
	Conservatoire à rayonnement départemental Marcel Dupré de Meudon	10 000 €	Investissement numérique
	Conservatoire à rayonnement départemental Ville d'Avray- Chaville	10 000 €	Investissement numérique
TOTAL GENERAL		30 000 €	

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions aux structures labellisées « Démos »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
Commune de Clichy-la-Garenne	Conservatoire à rayonnement communal Léo Delibes	10 000 €	Projet Démos
Commune de Gennevilliers	Conservatoire à rayonnement départemental Edgar Varèse	10 000 €	Projet Démos
Commune de Nanterre	Conservatoire à rayonnement départemental	10 000 €	Projet Démos
Commune de Villeneuve-la-Garenne	Ecole de musique	10 000 €	Projet Démos
TOTAL GENERAL		40 000 €	

Schéma départemental des enseignements artistiques (SDEA) 2022-2025
 Subventions aux structures labellisées de Vallée Sud Grand Paris « Démos »

Bénéficiaires	Structures	Montant de la subvention	Dispositif de soutien
EPT VSGP	Conservatoire à rayonnement intercommunal Darius Milhaud - Antony	10 000 €	Projet Démos
	Maison de la musique et de la danse - Bagnous	10 000 €	Projet Démos
	Conservatoire de Châtenay-Malabry	10 000 €	Projet Démos
TOTAL GENERAL		30 000 €	

22-247 Subvention exceptionnelle – RUEIL-MALMAISON – Jubilé impérial

La Commune de Rueil-Malmaison organise un Jubilé impérial, avec reconstitutions historiques à grande échelle, spectacles et défilés. Le département propose un soutien financier pour l'organisation de cet évènement en octroyant à la Commune de Rueil-Malmaison une **subvention exceptionnelle d'un montant de 100 000 €** pour un budget prévisionnel s'élevant à 1 471 666 € HT soit 1 765 999,20 € TTC. Ce montant est identique à celui de la subvention versée par la Région Ile-de-France, également partenaire du Jubilé impérial : **Abstention du groupe écologiste et socialiste et du groupe communiste, républicain et citoyen.** Notre groupe s'est abstenu pour deux raisons : le contexte qui impose la sobriété, et le refus de fêter fastueusement Napoléon qui a rétabli l'esclavage tout en développant une politique coloniale pour son empire.

22-247 Musée départemental Albert-Kahn – remise de fichiers et prêt – département de l'Eure-et-Loir : Pour à l'unanimité

22-185 Musée Départemental Albert-Kahn – remise de fichiers numériques – Gaetano Ciarcia : Pour à l'unanimité

22-225 Musée départemental Albert-Kahn – concession de droits d'auteur et remise de fichier : Pour à l'unanimité

22-187 - Musée du grand siècle – dépôt d'œuvre – centre des monuments nationaux : Pour à l'unanimité

22-227 Convention d'occupation temporaire – domaine national de Saint-Cloud – avenant n° 1 : Pour à l'unanimité

22-226 SEINELAB – Activités autour du son et du numérique – instauration grille tarifaire

Le projet de « SeineLab » répond à la volonté de densifier l'offre culturelle dans les espaces communs de La Seine Musicale, et de rendre visibles les opérations hors concerts afin de créer un lieu dynamique, attractif et innovant. Il propose également d'élargir l'offre culturelle au jeune public dans l'établissement.

Le « SeineLab » est constitué de deux volets principaux :

- des activités payantes, proposant une expérience sonore autour du numérique :
- un laboratoire d'expérimentation ouvert au public, en accès libre, dans un espace dédié, au sein du local acquis par le Département dans la Grande Rue de La Seine Musicale.

Pour à l'unanimité, pour l'occupation des locaux hors scène, et pour le laboratoire d'expérimentation en accès libre

Sports

22-217 Adhésion au programme des volontaires de Paris 2024

Le comité d'organisation des JO 2024 prévoit de mobiliser entre **35 000 et 45 000 volontaires olympiques et paralympiques (VOP)** qui s'engageront, à titre bénévole, à **jouer un rôle essentiel** dans le succès des Jeux, en œuvrant à leur organisation et en incarnant Paris 2024 aux yeux de l'ensemble des participants, spectateurs et parties prenantes des Jeux. Un

objectif de 500 bénévoles altoséquanais minimum a notamment été fixé. Pour à l'unanimité, après avis positifs des associations sportives, qui manquent néanmoins d'informations sur les modalités. Le bénévolat des jeunes pour leurs associations sportives est très bien, en revanche, cela s'apparente plus, aux vues des fiches de poste et des tâches à réaliser à du travail gratuit, pour des JO 2024 qui devraient être très lucratifs pour les organisateurs.

22-218 - Poney club de L'ile Saint-Germain – recours à une concession de service public : Pour à l'unanimité,

22-221 - Sport de haut niveau – subventionnement et primes

- 249 800 € : Dispositif de droit commun de soutien direct aux clubs sportifs altoséquanais : il vous est proposé d'allouer une subvention à huit clubs sportifs altoséquanais qui en ont fait la demande et qui répondent aux critères d'éligibilité de ce dispositif
- 65 000 € : Dispositif parasport de haut niveau : deux clubs
- 22 000 € : prime à trois clubs altoséquanais, pour leurs titres de champions de France

Pour à l'unanimité

22-220 Sport et handicap

Le Département souhaite apporter son soutien aux actions sportives développées par l'association Kiwanisport pour l'organisation des Parcours moteurs et aquatiques des Hauts-de-Seine, et par l'association ODAAS (Objectif diversification autour d'actions de sensibilisation), pour ses opérations de sensibilisation et d'intervention à caractère sportif et social, et à l'association Profession Sport 92, dont l'objectif est d'aider le mouvement sportif départemental, en facilitant son recours à du personnel sportif qualifié, conformément aux exigences de la réglementation en vigueur, et d'inciter à la création d'emplois, notamment pour les jeunes Alto séquanais : Pour à l'unanimité

22-219 Actions sportives scolaires

Pour l'année scolaire 2021/2022, conformément au règlement en vigueur, 35 demandes éligibles ont été examinées et approuvées par une commission d'évaluation, constituée de chefs d'établissements, de professeurs d'éducation physique et sportive, et de représentants du Département.

Ces voyages ont permis, avec le soutien du Département, à plus de 1 800 élèves de découvrir, pour certains la mer, pour d'autres la montagne, et de pratiquer des activités sportives variées, en lien avec d'autres disciplines comme l'histoire, la géographie, les sciences de la vie et de la terre, la géologie, ou encore l'apprentissage des gestes qui sauvent.

Renouvellement du règlement pour une durée de 3 ans, dans les mêmes termes que précédemment : **Pour à l'unanimité**

Education

22-210 Financement – collèges publics et privés – année scolaire 2022-2023

3 axes majeurs :

1. Axe 1 : Bien-être et climat scolaire

Gérer et améliorer les ressentis (psychologiques et corporels), les émotions, les comportements des collégiens, les relations entre pairs et avec l'équipe enseignante.

2. Axe 2 : Persévérance scolaire

Soutenir, accompagner et valoriser les élèves en fragilité afin de leur redonner le goût des apprentissages, recourir à la pédagogie du détour pour stimuler la motivation, l'estime de soi et éclairer les choix d'orientation.

3. Axe 3 : Citoyenneté

Déployer les valeurs républicaines associées aux droits et devoirs du citoyen, mais également au respect, à la tolérance et à l'engagement permettant d'affûter l'esprit et de structurer la vie en société.

En synergie avec le projet académique 2021-2024 de l'académie de Versailles, le Département développe des interventions complémentaires à celles de l'Education nationale. Il propose ainsi, aux établissements, à travers un appel à projet annuel, les dispositifs suivants : les projets éducatifs territoriaux et citoyens et les ateliers pédagogiques.

1. Les projets éducatifs territoriaux et citoyens

Critères :

- le dépôt d'un projet articulant les objectifs de la politique départementale et le projet d'établissement ;
- la situation du collège (relevant ou non des réseaux d'éducation prioritaire (REP et REP+) et des élèves (prise en compte des publics spécifiques, élèves de Segpa, d'Ulis, d'UPE2A) ;
- la valorisation du maillage territorial, de l'innovation et de l'initiative des jeunes.

115 projets déposés pour 2022-2023 (93 dans le public et 22 dans le privé). 50% entrent dans le périmètre de l'axe 1, 32% dans celui de l'axe 2 et 18% dans l'axe 3.

2. Les ateliers pédagogiques

Les ateliers pédagogiques, construits sur des pédagogies innovantes, permettent à des élèves en fragilité scolaire, de renouer avec des apprentissages classiques et la vie de classe. Le Département finance les heures de vacation attribuées aux animateurs de ces ateliers thématiques. Sont plus centrés sur les élèves en décrochage.

Majoration de 213 heures par rapport à la précédente année scolaire, pour un total de 7332 heures pour l'année 2022-2023. 90 établissements publics en bénéficient (83 l'années dernière) : Pour à l'unanimité

Pour le collège des Ormeaux, c'est une subvention de 9500 euros et 90 heures d'ateliers pédagogiques.

22-214 Subventions et partenariat – secteur éducatif – année 2022

Ce rapport a pour objet l'octroi de subventions au secteur associatif mobilisé auprès de jeunes par le parrainage, ou auprès d'enfants touchés par la maladie.

- L'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ; **7000** euros
- L'association « l'école à l'hôpital Marie-Louise Imbert » ; **9000** euros
- le « CDPE 92 (FCPE) » **7000** euros

Pour à l'unanimité

22-211 Subventions complémentaires et exceptionnelles – collèges publics – année 2022

Montant total de **170 152,00 €** :

- Collège Paul Eluard à Châtillon, pour un montant de 9 108 € pour financer le remplacement du moteur du portail et les charges d'entretien de l'établissement
- Collège Jean-Baptiste Clément à Colombes, pour un montant de 6 146 € pour financer les charges d'entretien de l'établissement

Pour à l'unanimité

22-212 Subvention complémentaire – aide sociale à la demi-pension – collèges publics et en cité scolaire à gestion régionale

Ce dispositif, adopté en 2006, consiste désormais en l'application d'un taux de réduction par tranche du QFM pouvant aller jusqu'à 85 % du tarif de référence, soit 3,79 €, pour une facturation au forfait et 4,09 € pour une facturation au ticket (arrêté départemental du 28

avril 2022) pour les collèges en cités scolaires à gestion régionale et 4,28 € pour les collèges privés du département et les autres collèges publics.

Pour à l'unanimité

Question sur la restauration scolaire avec des difficultés d'approvisionnement et de qualité en début d'année. Les deux prestataires sont Elior et Sodexho, qui ont des difficultés de recrutement. Le Président Siffredi indique que tous les prestataires ont ces difficultés.

Nathalie Léaondri, demande que les difficultés soient remontées au plus vite au collège, et via les conseils d'administration. La question de la reinternalisation de la fonction restauration se pose donc encore plus pour avoir la main sur la qualité des approvisionnements et sur le recrutement.

22-213 Subvention complémentaire – aide sociale à la demi-pension – collèges privés – année scolaire 2021-2022

Mêmes taux et conditions que pour les collèges publics.

Pour à l'unanimité

22-209 Sectorisation des collèges – actualisation générale

Cette délibération comprend la mise à jour complète de la sectorisation du département. Il s'agit d'une opération de fiabilisation des fichiers de sectorisations traitant les cas suivants :

- Les changements de noms de rues ;
- La suppression des rues inexistantes des fichiers de sectorisation ;
- L'ajout des nouvelles rues ;
- La correction d'erreurs de sectorisation de certaines rues.

Pour à l'unanimité

22-215 PASS + Hauts-de-Seine – cession et affiliation

Pour les ordinateurs : le quotient familial barème est réhaussé pour s'aligner avec celui retenu pour le calcul du tarif aide à la restauration scolaire (il passe de 790 à 820 euros).

Ces ordinateurs portables sont mis à disposition des collégiens avec un service d'accompagnement téléphonique gratuit (SAV), puis cédés aux jeunes et à leur représentant légal à l'issue de la scolarité des jeunes dans un collège des Hauts-de-Seine. Cette cession est encadrée par un contrat, à conclure entre le représentant légal du jeune et le Président du

Conseil Départemental, qui définit les modalités de cession de l'ordinateur. Ce contrat de cession sera téléchargeable par les familles depuis leur compte Pass+.

Il y a de nouvelles affiliations à Pass+ .

Pour à l'unanimité

22-216 Collèges – accueil CIO (centre d'information et d'orientation)

Pour l'année scolaire 2022-2023 il est proposé un nouveau modèle de convention, afin de simplifier la gestion entre les services départementaux, la DSDEN, et le collège qui héberge un CIO, et de préciser les modalités de gestion des contrats d'entretien des installations techniques, et de vérifications périodiques des collèges.

En effet, depuis le 1er janvier 2022, le Département a repris progressivement cette gestion. La passation et l'exécution de ces contrats seront assurées par le Département, à compter du 1er janvier 2023. Il est prévu qu'en contrepartie d'une dotation complémentaire du Département, le collège prenne en charge les dépenses de fonctionnement du CIO (fournitures de bureau, documentation, petit matériel, frais d'impression, contrats d'entretien et de maintenance du système anti-intrusion, contrats d'entretien et de vérification des extincteurs, travaux d'entretien des espaces verts).

Pour à l'unanimité

Eau et assainissement

22-250 Travaux de liaison Avenue De Verdun/Sar – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – SIAAP

Pour à l'unanimité

22-249 Travaux de liaison RGS/SAR – Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage – SIAAP

Pour à l'unanimité

22-291 Convention de réalisation et gestion d'un ouvrage de dépollution des eaux de ruissellement – centre des monuments nationaux

A Ville d'Avray, une partie des eaux de ruissellement de la RD 985 et du bassin versant captées par la route départementale sont acheminées vers les étangs dits de Corot. Si ces

eaux pluviales sont indispensables au bon équilibre hydrique des étangs et au fonctionnement des fontaines du domaine de Saint-Cloud, que les étangs alimentent, elles peuvent contribuer à dégrader la qualité de l'eau de ce milieu naturel par les polluants routiers qu'elles récupèrent.

Au titre de sa compétence en matière de voirie pour le traitement des eaux de ruissellement, le Département des Hauts-de-Seine prévoit la réalisation d'un jardin de pluie filtrant, en concertation avec le Centre des monuments nationaux (CMN), gestionnaire du site des étangs de Ville-d'Avray.

Pour à l'unanimité, projet très positif

22-196 Assainissement – Travaux et entretien collecteur pont d'Argenteuil – conventions avec SAFRAN

Pour à l'unanimité

22-197 Assainissement – convention TMO – société urbaine de climatisation

Pour à l'unanimité

22-198 Assainissement – convention TMAO SGP – Avenant n° 2

Pour à l'unanimité

22-199 Assainissement – études gare Grésillons et ouvrages annexe 3201 et 3101 GPE – convention de financement

Pour à l'unanimité

22-226 Assainissement – transfert ouvrage – EPT VSGP

Pour à l'unanimité

Affaires européennes

22-203 FSE+ 2021/2027 – Demande de subvention globale

Par notification du préfet d'Ile-de-France du 24 mars 2022, le Département a été désigné unique organisme intermédiaire du Fonds social européen plus (FSE+) dans les Hauts-de-

Seine. Notre collectivité est donc officiellement pilote et gestionnaire d'une enveloppe de crédits délégués qui a été fixée à 14,98 M€ pour la période 2022-2027.

Cette enveloppe se répartit de la manière suivante :

- 14 545 964 € de crédits d'intervention, pour soutenir les projets d'inclusion du territoire. L'accord stratégique départemental relatif à la mobilisation du FSE+ entre le Département et les porteurs des plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) prévoit une enveloppe réservée aux PLIE de 6,072 M€ ;
- 430561 € de crédits d'assistance technique, pour cofinancer les actions de l'organisme intermédiaire.

maquette financière du FSE+ délégué au Département des Hauts-de-Seine							
Les priorités du programme national FSE+ 2021-2027	2022	2023	2024	2025	2026	2027	Total
Priorité 1							
Objectif spécifique H	2 206 524,83 €	2 206 524,83 €	2 206 524,83 €	2 206 524,83 €	2 206 524,83 €	2 206 524,83 €	13 239 149 €
Objectif spécifique L							
Priorité 2							
Objectif spécifique A-i	217 802,50 €	217 802,50 €	217 802,50 €	217 802,50 €	217 802,50 €	217 802,50 €	1 386 815 €
Total crédits d'intervention (CI)	2 424 327,33 €	2 424 327,33 €	2 424 327,33 €	2 424 327,33 €	2 424 327,33 €	2 424 327,33 €	14 545 964 €
Assistance technique (AT)	71 760,16 €	71 760,16 €	71 760,16 €	71 760,16 €	71 760,16 €	71 760,16 €	438 561 €
Total général	2 496 087,50 €	2 496 087,50 €	2 496 087,50 €	2 496 087,50 €	2 496 087,50 €	2 496 087,50 €	14 976 525 €

Priorité 1 : insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

- Objectif spécifique H : inclusion active pour l'égalité des chances, la non-discrimination et la participation active, et amélioration de l'employabilité, en particulier pour les groupes défavorisés ;
- Objectif spécifique L : intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les personnes les plus démunies et les enfants.

Priorité 2 : accès à l'emploi des jeunes et renforcement de leur employabilité, notamment par la réussite éducative

- Objectif spécifique A-i : insertion des jeunes sur le marché de l'emploi. Cet objectif est dédié aux moins de 30 ans.

Pour à l'unanimité

Relations et coopération internationales

22-204 Coopération internationale – renouvellement de la convention avec le Bénin – 2022-2026

Pour à l'unanimité

22-205 Coopération internationale – mandat spécial rectificatif Cambodge – novembre 2022 -

Contractualisation municipale

Pour à l'unanimité

Contractualisation municipale

22-232 Commune de BOIS-COLOMBES – Contrat de développement département-ville – 2022-2024

Section d'investissement	Montant	Montant valorisation au titre du développement durable
Reconstruction du gymnase Jean-Jaurès	6 640 000 €	664 000 €
Réaménagement du parc Franklin-Roosevelt	180 000 €	-
Extension du dispositif de vidéoprotection et la modernisation du centre de supervision urbain	180 000 €	-
Sous-total investissement	7 000 000 €	664 000 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	1 311 948 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	31 848 €
Activités culturelles	97 059 €
Activités sportives	322 110 €
Coordination gérontologique	66 726 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 829 691 €
TOTAL	1 829 691 €

Le groupe écologiste et socialiste et le groupe communiste, républicain et citoyen ne prennent pas part au vote.

Commune de GENNEVILLIERS – contrat de développement département-ville 2022-2024

Section d'investissement	Montant	Montant valorisation au titre du développement durable
reconstruction et extension du centre équestre (phase 2)	1 158 080 €	57 904 €
réfection de la piste d'athlétisme du stade Louis-Boury	439 000 €	-
réhabilitation du bâtiment de logements de fonction en accueil de loisirs – Groupe scolaire Jean-Lurçat	861 000 €	86 100 €
réhabilitation extension de la médiathèque François-Rabelais	2 000 000 €	100 000 €
création d'un équipement périscolaire Youri-Gagarine	2 085 051 €	-
création d'un groupe scolaire dans le futur quartier des Chanteraines (phase 1)	456 869 €	45 687 €
Sous-total investissement	7 000 000 €	289 691 €

Section de fonctionnement	Montant de la subvention attribuée
établissements municipaux d'accueil du jeune enfant	152 310 €
activités culturelles	60 660 €
activités sportives	315 438 €
politique de la Ville	1 160 031 €
Sous-total fonctionnement (en valeur de base du contrat)	1 688 439 €
TOTAL	8 688 439 €

Le groupe écologiste et socialiste ne prend pas part au vote.

22-241 Commune de SURESNES – Contrat de développement département-ville 2020-2022 – avenant n° 4

Le groupe écologiste et socialiste et le groupe communiste, républicain et citoyen ne prennent pas part au vote.

Habitat – Politique de la ville

22-256 Protocole transactionnel – Caserne Sully – Indemnisation – ville de SAINT-CLOUD

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation le protocole transactionnel à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et la ville de Saint-Cloud.

Pour à l'unanimité

22-257 Développement du parc de logement social – protocole – SAINT-CLOUD – Caserne Sully

Il faut résilier le protocole du 1er août 2016 et disposer d'un nouveau protocole relatif à la création du Musée du Grand Siècle sur le site de la caserne Sully et au développement du parc de logement social à Saint-Cloud et dans les Hauts-de-Seine.

Pour à l'unanimité

22-231 Quartier d'avenir – Hauts-de-Seine – commune de GENNEVILLIERS – Quartier des Agnettes

Pour à l'unanimité

Pour à l'unanimité

22- 236 Aide à la création de logements locatifs sociaux – LA GARENNE-COLOMBES – MONTROUGE – RUEIL-MALMAISON

Pour à l'unanimité

22-238 Subvention pour l'amélioration du logement social – Hauts-de-Bièvre Habitat – programmes 2022

Vote d'une subvention d'un montant de 1 476 000 € au titre du programme annuel 2022 d'amélioration de son patrimoine, correspondant à un budget prévisionnel de travaux de 2 145 000 € TDC **Pour à l'unanimité**

22-239 Subvention pour l'amélioration du logement social – Hauts-de-Seine Habitat – programme 2022

L'enveloppe de financement départemental annuelle étant portée **de 8,5 M€ à 12 M€**. Au-delà de cette augmentation de près de 50 % de la subvention annuelle, l'objectif est de soutenir la mise en place d'une politique de réhabilitation globale des immeubles, et de mieux accompagner l'Office dans la mise en œuvre de ses interventions obligatoires : **Pour à l'unanimité**

Nous avons rappelé le courrier fait au bailleur suite à l'augmentation des charges importantes, qui constituent une double pleine : passoire thermique et hausse des charges. Le Président Siffredi a indiqué que des opérations lourdes allaient être menées pour éviter les déperditions d'énergie. Une partie du parc attend des rénovations thermiques. Il indique que l'office a fait les provisions de charges car à fin juillet, il était au niveau de consommation de la fin de l'année dernière. **L'office pourra aider ainsi que le FSL.**

22-235 Subvention association CGL 92 (confédération générale du logement 92 (association de consommateurs)

L'intervention de la CGL 92 dans le cadre des rapports locatifs contribue à une prise en compte des intérêts des locataires et à la bonne gouvernance des organismes HLM, notamment par le biais de sa participation aux conseils d'administration, et de sa présence au sein de la commission départementale de conciliation. La subvention demandée est de **3500 euros**.

La proposition de soutien financier du Département en faveur des opérations précitées se fonde sur les éléments indiqués ci-après :

- les deux opérations réalisées par Seine Ouest Habitat et Patrimoine sur le territoire de la Commune de Montrouge (taux SRU au 1er janvier 2021 de 21,74 %) s'inscrivent dans le cadre de l'accompagnement du Département en faveur des communes soumises à des obligations de rattrapage au titre de la loi SRU. Pour la période 2017-2019, la Commune a fait l'objet d'un constat de carence par arrêté préfectoral du 21 décembre 2021. Par ailleurs, un objectif de rattrapage de 460 logements a été assigné à la Commune de Montrouge pour une période triennale 2020-2022 ;
- l'opération située sur le territoire de la Commune de La Garenne-Colombes (taux SRU au 1er janvier 2021 de 12,05 %) est portée par l'office public de l'habitat Hauts-de-Seine Habitat et s'inscrit dans le cadre de l'accompagnement du Département en faveur des communes soumises à des obligations de rattrapage au titre de la loi SRU. Un objectif de rattrapage de 893 logements a été assigné par l'État à la Commune de La Garenne-Colombes pour la période triennale 2020-2022 ;
- l'opération située sur le territoire de la Commune de Rueil-Malmaison (taux SRU au 1er janvier 2021 de 25,05 %) permet à la Commune de se maintenir au niveau du seuil SRU (25 %).
- L'opération **Acquisition en VEFA de 7 logements sociaux 24 avenue Verdier à Montrouge** concerne 4 T1 et 3 T2. Loyer plafond par m² de surface utile à la date de l'agrément (zone 1) : PLAI : 6,29 € / m² de surface utile.
- L'opération **Acquisition en VEFA de 8 logements sociaux 17 rue Chateaubriand à Montrouge** concerne 7 T1 et 1 T2. Loyer plafond par m² de surface utile à la date de l'agrément (zone 1) : PLAI : 6,29 € / m² de surface utile

Pour à l'unanimité

22-237 Aides départementales aux particuliers

L'aide départementale est soumise à condition de ressources. Pour les ménages concernés, trois catégories sont définies et renvoient à un taux de subvention appliqué à la dépense éligible. Le taux de subvention est ainsi de :

- 15 % pour les ménages à revenus intermédiaires ;
- 30 % pour les ménages à revenus modestes ;
- 60 % pour les ménages à revenus très modestes.

Cette dépense est prise en compte dans la limite d'un plafond de 7 000 € HT, porté à 10 000 € HT en cas d'insalubrité.

Donné acte

Prévention et Sécurité publique

Stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance – communes de COLOMBES et de MEUDON

1. Enjeux et objectifs des stratégies territoriales de sécurité et de prévention de la délinquance

4 axes nationaux :

- les jeunes : agir plus tôt et aller plus loin dans la prévention ;
- aller vers les personnes vulnérables pour mieux les protéger ;
- la population, nouvel acteur de la prévention de la délinquance ;
- le territoire : vers une gouvernance rénovée et efficace.

6 axes départementaux :

- prévenir et lutter contre les stupéfiants et les usages détournés de produits présentant des risques d'addiction ;
- prévenir et lutter contre les violences sur la voie publique ;
- prévenir et lutter contre les violences intrafamiliales, les violences faites aux femmes, et le proxénétisme ;
- lutter contre les violences urbaines ;
- faire baisser les comportements accidentogènes sur la route ;
- lutter contre les dérives sectaires.

Les principaux signataires de la convention afférente sont l'Etat, la Commune et le Département. S'y ajoutent, en fonction des communes, les services de la Justice, de l'Education nationale, et les bailleurs notamment.

La stratégie de la commune de **Colombes** pour la période 2021-2026

- thème 1 : prévention de la délinquance et des conduites à risque, actions contre la récidive et la réitération des infractions pénales, valorisation du respect de la règle ;
- thème 2 : prévention des violences en milieu scolaire, prévention des violences et risques aux abord des établissements, lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire, et accompagnement des jeunes par l'insertion professionnelle ;
- thème 3 : lutte contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et l'aide aux victimes, et renforcement de la protection des personnes vulnérables ;
- thème 4 : tranquillité publique au service de la population et au plus près de ses attentes.

La stratégie de la commune de Meudon pour la période 2022-2024

Pour à l'unanimité

Tourisme

Partenariat – office du tourisme de Boulogne-Billancourt – accueil de groupes au musée départemental Albert Kahn

Pour à l'unanimité

Rapports spéciaux

Aide à la création de logements locatifs sociaux – CHÂTENAY-MALABRY

Taux SRU de la commune au 1er janvier 2021 : 44,78 %

L'opération concerne 8 T2, 9 T3 et 10 T4. Loyer plafond par m² de surface utile à la date de l'agrément (zone A bis) : PLUS : 7,39 €/m² de surface utile PLAI : 5,85 € / m² de surface utile PLS : 13,69 € / m² de surface utile

Pour à l'unanimité

SPL Val De Seine Aménagement – garantie autonome

Pour une acquisition, démolition, dépollution et viabilisation d'une parcelle à Boulogne-Billancourt

Pour à l'unanimité